

Un statut, un métier



L'année 2001/2002 a été, pour notre profession, celle du nouveau statut des personnels de direction obtenu après de longues et âpres négociations que le SNPDEN a menées seul, puisque seul notre syndicat avait signé le protocole d'accord avec les ministres en novembre 2000.

Ce statut du 11 décembre 2001 institue un corps unique à trois classes, où la hors classe va passer en quatre ans de 2 à 8 % du corps et la première classe de 40 à 45 %. Sur notre action et celle de notre fédération, l'UNSA-Éducation, le butoir indiciaire qui s'applique à la retraite a été porté de l'indice sommital des agrégés (INM 962) à celui des inspecteurs d'académie (aujourd'hui INM 1 057). C'est une avancée considérable vers un corps unique des personnels d'encadrement. Même notre syndicat concurrent, « l'Amicale », aujourd'hui absorbé dans une nébuleuse, n'y croyait pas puisqu'il n'a jamais véritablement porté cette revendication lors des négociations. D'ores et déjà nous savons que ce statut devra évoluer. Le SNPDEN devra se donner comme objectif la recherche de plus d'équité entre adjoints et chefs, entre collèges et lycées.

Cette année a été également celle de la mise en place du protocole. L'enjeu du diagnostic et de la lettre de mission, au delà de notre propre évaluation, est celui de rompre avec les injonctions quotidiennes de la hiérarchie, pour que chefs et adjoints assurent, dans le cadre d'un service public déconcentré, un rôle plus affirmé de premiers responsables, constituant la direction de l'EPL. Bien sûr il reste beaucoup à faire pour en arriver là et pour que notre métier soit celui défini par notre référentiel. S'il est vrai que chacun, dans son établissement, devra faire évoluer ses pratiques professionnelles, pour ne plus effectuer des missions qui ne relèvent pas de ses compétences, notre métier ne pourra réellement évoluer que si le gouvernement et les ministres de l'Éducation nationale prennent la mesure des priorités.

Nous devons avoir autour de nous les collaborateurs proches nécessaires pour nous recentrer sur les tâches de direction. Il est urgent de mettre en place les instances indispensables au bon accomplissement de nos missions : bureau et conseil pédagogique. Il faut engager sans délai la négociation sur l'ARTT des personnels de direction. Notre formation initiale et continue doit enfin répondre aux exigences de nos missions et à celles du protocole. Il faudra rénover le service public d'Éducation en créant les métiers nécessaires à son bon fonctionnement, dans le domaine notamment des nouvelles technologies et de la sécurité. Le SNPDEN, parce qu'il est le seul à défendre une conception du métier de personnels de direction, parce qu'il a une représentativité quasi unique dans le syndicalisme français est le mieux à même de porter ces revendications. Ce sera notre tâche principale dès la rentrée.

En attendant, bonnes vacances à tous.

Philippe GUITTET

Éditorial **3**
Agenda
Décisions BN

6 **Actualités**
Rencontres

CPGE **16**

21 **Commissions**
paritaires

Europe de **27**
l'éducation

30 **Chronique**
juridique
Questions réponses

Expression **34**
d'artiste

Encart : mutations 2002

Index des annonceurs

INCB	2
ORANGINA	35
ALISE	36

SNPDEN : 21 rue Béranger, 75003 Paris
Téléphone : 01 49 96 66 66 Fax : 01 49 96 66 69
Mél : siege@snpden.net
Directeur de la Publication : Philippe GUITTET
Rédacteur en chef : Annie Prévost
Rédacteur en chef adjoint : Marcel Jacquemard
Secrétaire de rédaction : Joëlle Torres
Conception : CIE/Lawrence Bitterly, Paris, Johannes Müller
Réalisation : Johannes Müller
Publicité : Espace M • 04 92 38 15 55
Chef de Publicité : Fabrice Mauro
Impression : Imprimerie SIC, 5/7 rue Claude Chappe 77 400
Lagny – Tel : 01 64 12 17 17
Direction – ISSN 6-5 294
Commission paritaire de publications
et agence de presse
1 798 D 73 S du 11 mars 1993
Direction n° 100
Mis sous presse le 28 juin 2002
Abonnements : 35 € (10 numéros)
Prix du numéro : 3,8 €